

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 1 mars 2005 à 19h30.

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Luc Poulin Siège no 4 Monsieur André Champagne
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat Siège no 5 Monsieur Denis Champagne
Siège no 3 Monsieur Daniel Mercier Siège no 6 Monsieur Eric Lapointe

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Hélène Poirier.

Madame Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1. OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Hélène Poirier, mairesse, salue les membres du conseil et les téléspectateurs à l'écoute.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2005-03-49

Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant le point autres items ouvert :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 1 FÉVRIER 2005.

ACTIVITÉ SPÉCIALE

4. RENCONTRE : COMITÉ DE L'EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE

LÉGISLATION

5. DEMANDE DE RÉOLUTION D'APPUI : PROJET COMMUNAUTAIRE, INTERGÉNÉRATIONNEL ET BIO-SANTÉ
6. RÉGIE INTERMUNICIPALE : ADOPTION RÈGLEMENT # 37-05

7. ABROGATION : DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION
8. NUMÉRO CIVIQUE : HÔTEL DE VILLE (LOCAL – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT)

URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9. DEMANDE C.R.T.C ET TÉLÉBEC. : AMÉLIORATION DU SIGNAL POUR CELLULAIRE – INTERNET HAUTE VITESSE
10. VENTE DE TERRAIN : INDUSTRIEL (PARC DU SIXIÈME RANG)
11. GROUPE GLD - OFFRES DE SERVICES :
 - 11.1) DRAINAGE RUE MERCIER/ POULIN (MANDAT ENVIRONNEMENT – C.P.T.A.Q.)
 - 11.2) DOSSIER : LUCIUS CARRIER
12. DOSSIER ANDRÉ DUBÉ : AUDIENCE C.P.T.A.Q.
13. REVUE OPPORTUNISTE (ÉDITION SPÉCIALE MADAME DIANE LEBLANC, DÉPUTÉE) : ACHAT PUBLICITÉ

FINANCES-GESTION DES SERVICES

14. COMPTES DU MOIS
15. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 2

MATÉRIEL-ÉQUIPEMENT-FOURNITURE

16. AUTORISATION : AMÉNAGEMENT BUREAU « GARAGE 289 »
17. SOUMISSIONS : VIEUX TRACTEUR
18. VENTE : CAMIONNETTE DE SERVICE
19. FOURGONNETTE :
 - 19.1) PANNEAU SÉCURITAIRE
 - 19.2) LETTRAGE
20. ACHAT : TÉLÉPHONE CELLULAIRE - MIKE
21. NETTOYAGE ET ACHAT: « CHIENNES »
22. VENTE : POMPE/SOUFFLANTES

PERSONNEL

23. POMPIERS : TAUX PRATIQUE – AUGMENTATION DE SALAIRE
24. EMBAUCHE D’UN ÉTUDIANT : PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ
25. DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :
 - 25.1) PRISE D’UNE SEMAINE DE VACANCES – 10 AVRIL 2005
 - 25.2) CONGRÈS ADMQ 2005
26. FORMATION INSPECTEUR :
 - 26.1) GÉRER UNE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT
 - 26.2) ENTRETIEN SOUFFLANTE : PTO SOUFFLEUR

INFORMATION

27. CAMION 2003 # 1 : CORROSION APRÈS LA BOÎTE
28. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES A LA MRC
29. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE
30. CORRESPONDANCE
31. AUTRES ITEMS
 - ANALYSE D’EAU : GARAGE 289
32. PERIODE DE QUESTIONS
33. CLÔTURE DE LA SESSION
3. **DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 1 FÉVRIER 2005**

2005-03-50

Considérant que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la session régulière du 1 février 2005 ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l’unanimité d’accepter le procès-verbal de la session régulière du 1 février 2005 rédigé par la Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière en apportant la précision suivante :

PROCES-VERBAL DE LA SESSION REGULIERE DU 1 FEVRIER 2005

PAGE 1192

7. DEROGATION MINEURE # 2 : MONSIEUR GHISLAIN CARRIER

Dans la conséquence, biffer **au lieu de cent cinquante (150) dollars comme l'exige le règlement 23-2002** et ajouter la phrase suivante à la fin du paragraphe : **Le montant de cent cinquante (150) dollars déjà versé, en vertu du règlement 23-2002, servira à sa deuxième demande.**

4. RENCONTRE : COMITÉ DE L'EXPOSITION AGRICOLE DE BEAUCE

Monsieur Bernard Boutin, président du Comité de l'Exposition Agricole de Beauce, accompagné de Madame Maryse Bourgault, secrétaire, dépose et explique aux membres du conseil les états financiers de l'année 2004. Par la même occasion, il demande, aux membres du conseil, une résolution d'appui ainsi qu'une aide financière comme par les années passées. Une décision sera prise lors du prochain comité de travail.

5. DEMANDE DE RÉSOLUTION D'APPUI : PROJET COMMUNAUTAIRE, INTERGÉNÉRATIONNEL ET BIO-SANTÉ

2005-03-51

Considérant que Monsieur Claude Verrier, président de l'organisme sans but lucratif, Soleil en Fleurs et Festivals Inc., a présenté aux membres du conseil, lors du comité de travail, un projet communautaire, intergénération et bio-santé;

Considérant que les principales caractéristiques du projet susmentionné sont :

- Projet agrotouristique santé désirant devenir biologique ;
- Exploitation en collectivité de dix (10) acres de terre (légumes, fleurs, plantes aromatiques et médicinales, petits fruits, etc.) ;
- Possibilité d'une fête des récoltes communautaire et à tendance régionale ;
- Assurer la faisabilité du projet ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'appuyer le projet ci-haut décrit répondant aux buts et objectifs des élus à savoir :

- Améliorer la qualité de vie de notre collectivité rurale ;
- Développer l'intergénération entre les organismes du milieu et les jeunes ;
- Mettre en valeur de nouvelles cultures et des façons de faire différentes (bio-santé) ;
- Dynamiser notre municipalité faisant partie des municipalités en restructuration de la M.R.C. Beauce-Sartigan.

6. RÉGIE INTERMUNICIPALE : ADOPTION RÈGLEMENT # 37-05

2005-03-52

Considérant que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, dont fait partie la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley, doit contracter un emprunt de l'ordre de quatre millions cent quatre-vingt-quatre mille quarante-six (4 184 046) dollars pour des travaux nécessaires à la préparation de quatre (4) nouvelles cellules, afin de recevoir les matières résiduelles destinées à l'enfouissement ;

Considérant qu'en vertu de l'article 607 du Code Municipal, chaque conseil doit approuver ou refuser ce règlement par résolution ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité

D'approuver le règlement # 37-05 décrétant des travaux estimés à 4 184 046\$, afin de préparer quatre (4) nouvelles cellules destinées à l'enfouissement des matières résiduelles et pour ce faire, autoriser un emprunt n'excédant pas 4 184 046\$ remboursable en 06 ans afin d'en acquitter les coûts ;

DE recommander à la Régie Intermunicipale :

- Prendre des mesures pour augmenter la durée de vie des cellules ;
- Accentuer les efforts sur le programme de recyclage ;
- Trouver un site d'entreposage distinct pour les plastiques recouvrant les balles de foin d'ensilage des agriculteurs dans l'attente d'un moyen pour les recycler ;
- Augmenter les quotes-parts des municipalités faisant peu de recyclage ;
- Planter des paramètres afin d'arriver à des mesures concrètes et évaluables (ex : mettre en place une police du recyclage).

7. ABROGATION : DROIT SUPPLÉTIF AU DROIT DE MUTATION

2005-03-53

Considérant que le 1^{er} novembre 2004, l'Assemblée nationale a sanctionné la loi no 54 permettant aux municipalités d'exclure certaines transactions exonérées de l'imposition du droit supplétif ;

Considérant que l'article 20.1 du Code Municipal stipule :

Toute municipalité peut prévoir qu'un droit supplétif au droit de mutation doit lui être payé dans tous les cas où survient le transfert d'un immeuble situé sur son territoire et où une exonération la prive du paiement du droit de mutation à l'égard de ce transfert.

Exception : *De plus, la municipalité peut prévoir que le droit supplétif n'a pas à être payé lorsque l'exonération est prévue au paragraphe d du premier alinéa de l'article 20 et que le transfert résulte du décès du cédant.*

Considérant que l'article 20. d) stipule :

L'acte est relatif au transfert d'un immeuble en ligne directe, ascendante ou descendante, entre conjoints ou à un cessionnaire qui est le conjoint du fils, de la fille, du père ou de la mère du cédant ou qui est le fils, la fille, le père ou la mère du conjoint du cédant ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de ne pas percevoir, lors de la signature d'un acte de cession, le droit supplétif au droit de mutation, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2005, aux familles héritant d'un immeuble à la suite d'un décès en vertu de l'article 20.1 du Code Municipal.

8. NUMÉRO CIVIQUE : HÔTEL DE VILLE (LOCAL – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT)

2005-03-54

Considérant que la Société de Développement de Saint-Honoré-de-Shenley loue le local nouvellement aménagé au deuxième étage (à l'arrière) de l'Hôtel de Ville ;

Considérant que ladite Société souhaite se voir attitrer un casier postal, et ce, gratuitement ;

Considérant que pour ce faire, ledit local doit posséder un numéro civique ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser l'attribution du numéro civique 499-A au local loué par la Société de Développement de Saint-Honoré-de-Shenley situé au deuxième étage (à l'arrière) de l'Hôtel de Ville. Ladite plaque devra être installée temporairement dans la fenêtre de la cage d'escalier.

9. DEMANDE C.R.T.C ET TÉLÉBEC. : AMÉLIORATION DU SIGNAL POUR CELLULAIRE – INTERNET HAUTE VITESSE

2005-03-55

Considérant que le signal pour l'utilisation des cellulaires est très faible, voire inexistant, dans la majeure partie de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant qu'il est important, voire capital, qu'un réseau analogique pour les cellulaires soit déployé dans notre secteur ;

Considérant que le manque de signal ou l'entrée partielle peut mettre la vie des gens en péril lors des opérations de déneigement en saison hivernale, d'une catastrophe naturelle, accidents de quads et/ou motoneiges et recherche ou accident en forêt ;

Considérant que cette situation freine notre développement économique pour l'implantation de nouvelles industries ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'adresser la présente résolution au C.R.T.C. ainsi qu'à la compagnie de téléphone, Télébec, afin que des actions concrètes soient prises, et ce, le plus rapidement possible,

pour l'amélioration du signal visant l'utilisation des cellulaires dans l'ensemble de la municipalité.

2005-03-56 Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de demander à la compagnie de téléphone Télébec, de prendre les mesures nécessaires afin de desservir la population de Saint-Honoré-de-Shenley pour le service d'Internet haute vitesse, et ce, le plus rapidement possible, comme il en est, dans la municipalité voisine : La Guadeloupe.

10. VENTE DE TERRAIN : INDUSTRIEL (PARC DU SIXIÈME RANG)

2005-03-57 **Considérant** que Monsieur Lucien Gilbert de Saint-Georges souhaite acquérir une parcelle de terrain dans le Parc Industriel du Sixième rang Nord afin d'y implanter un moulin à scie ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité

D'autoriser Mesdames Hélène Poirier, Mairesse et Edith Quirion, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à signer une offre d'achat et le contrat de vente avec Monsieur Lucien Gilbert ;

Le terrain situé dans le Parc Industriel du Sixième rang Nord est décrit sur le plan ci-annexé avec les mesures approximatives en attendant qu'il soit borné et cadastré ;

Les éléments suivants seront inscrits :

- Terrain vendu tel que vu, aucune transformation n'y sera apportée que se soit le déboisement ou encore l'abaissement de la butte ;
- La municipalité conserve une servitude de 50 pieds de large du côté Sud de la rive du ruisseau pour l'entretien, s'il y a lieu;
- Le coût du terrain est de 0.03 sous du pied carré ;
- Le terrain sera borné et cadastré aux frais de la municipalité par Monsieur Francis Carrier ;
- L'acheteur autorise la municipalité à circuler sur le terrain en question même après la vente, advenant qu'elle ait des travaux de nivelage à effectuer pour l'abaissement de la butte sur le terrain voisin appartenant à la municipalité;
- Monsieur Gilbert pourra installer ses équipements dès qu'il le souhaitera ;
- Le contrat devra être signé d'ici le 30 juin 2005.

11. GROUPE GLD - OFFRES DE SERVICES :

11.1) DRAINAGE RUE MERCIER/ POULIN (MANDAT ENVIRONNEMENT – C.P.T.A.Q.)

2005-03-58 **Considérant** qu'en vertu de la résolution 2005-02-40, une rencontre a eu lieu le 9 février 2005 entre les membres du conseil et Monsieur Martin Lacombe, ingénieur du Groupe GLD, pour discuter du plan

préliminaire - projet de drainage rue Mercier/Poulin, mais aussi pour négocier à la baisse l'offre de services ;

Considérant que Monsieur Martin Lacombe, ingénieur, propose de diminuer le prix de l'offre de services à dix mille cinq cents (10 500) dollars au lieu de onze mille deux cent quatre-vingt (11 280) dollars ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services du Groupe GLD, telle que présentée dans la résolution 2005-02-40, au montant de dix mille cinq cents (10 500) dollars taxes en sus au lieu de onze mille deux cent quatre-vingt (11 280) dollars taxes en sus, et de mandater ledit Groupe pour la production des documents nécessaires pour l'obtention du certificat d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement. En ce qui a trait à l'offre de services pour le montage de la demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q., les membres du conseil ont choisi de mandater, avec son accord, Madame Edith Quirion, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, pour le montage de ladite demande.

11.2) DOSSIER : LUCIUS CARRIER

Madame Edith Quirion, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, fait lecture de l'offre de services du Groupe GLD adressée à Monsieur Claude Poulin, Directeur Général de la MRC Beauce-Sartigan, pour les travaux dans le ruisseau Foley près de la résidence de Monsieur Lucius Carrier. Les membres du conseil considèrent que le Groupe GLD a surpassé les demandes du conseil et souhaitent rencontrer un représentant du Groupe GLD en compagnie de la MRC et du Ministère de l'Environnement.

Madame Hélène Poirier, mairesse, se charge de fixer une rencontre avec les différentes instances et informera les membres du conseil.

12. DOSSIER ANDRÉ DUBÉ : AUDIENCE C.P.T.A.Q.

2005-03-59

Considérant que la demande d'autorisation d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture présentée par Monsieur André Dubé, actionnaire de la Ferme Lait Dubé, auprès de la C.P.T.A.Q. fut refusée ;

Considérant que Monsieur Dubé a demandé la tenue d'une rencontre avec la Commission relativement à ladite demande ;

Considérant qu'à l'occasion de cette rencontre, les autres personnes intéressées par la demande pourront, si elles le désirent, présenter leurs observations ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité

D'appuyer Monsieur André Dubé, actionnaire de la Ferme Lait Dubé, dans sa demande d'autorisation d'aliénation et d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour la construction de deux résidences pour les actionnaires de ladite ferme ;

DE justifier cet appui par le fait, que les terrains visés par la demande, font partie du secteur desservi par les infrastructures municipales d'aqueduc et d'égouts : l'occupation de ceux-ci rentabiliserait lesdites infrastructures ;

D'adresser la présente résolution à la C.P.T.A.Q. et une copie conforme à Monsieur André Dubé, demandeur.

13. REVUE OPPORTUNISTE (ÉDITION SPÉCIALE MADAME DIANE LEBLANC, DÉPUTÉE) : ACHAT PUBLICITÉ

2005-03-60

Il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'acheter une publicité, d'un montant de deux cent quatre-vingt-quinze (295) dollars taxes en sus, dans la revue Opportuniste, Édition spéciale du mois de mars, consacrée à Madame Diane Leblanc, Députée du comté de Beauce-Sud soulignant son cinquantième anniversaire de naissance, vingt ans de vie politique et étant la troisième femme à occuper le poste de deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale.

14. COMPTES DU MOIS

2005-03-61

Les comptes du mois de février sont présentés aux élus de manière à leur permettre de distinguer les comptes payables pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés.

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité que les comptes payés et à payer pour le mois de février 2005 au montant de 87 227.30 \$, soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent sur la liste déposée dans les archives de la municipalité et remise aux membres du conseil. Les comptes payés représentent 34 151.14 \$, les comptes à payer représentent 38 308.89 \$ tandis que les salaires nets plus les allocations de dépenses s'élèvent à 14 767.27 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS

Code municipal
Article 961

Je, soussignée, Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires disponibles prévus au budget 2005 permettant de procéder au paiement des comptes mentionnés à la résolution 2005-03-61.

Edith Quirion, D. G. - Sec.-Trés.

15. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE À LA FIN DE LA PÉRIODE 2

La Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière dépose et présente le rapport budgétaire de la municipalité à la fin du mois de février 2005.

16. AUTORISATION : AMÉNAGEMENT BUREAU « GARAGE 289 »/ ACHAT : ORDINATEUR

Le point **Autorisation : Aménagement bureau « Garage 289 »** est remis au prochain comité de travail afin que la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, prenne des informations, auprès des assurances, sur l'obligation de l'aménagement d'une deuxième porte (porte-panique) dans un local.

2005-03-62

Il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'acquérir un ordinateur multimédia intel P4 3.0GHZ Noir chez Visionic au coût de deux mille quatre-vingt-six dollars et quatre-vingt sous (2 086.80) taxes en sus selon leur soumission 22032 sur laquelle est inscrit PRIX RÉVISÉ ainsi qu'une imprimante au coût approximatif de deux cent cinquante (250) dollars.

17. SOUMISSIONS : VIEUX TRACTEUR

2005-03-63

Considérant que la municipalité a reçu douze (12) soumissions ;

Considérant qu'elles se détaillent comme suit :

**SOUMISSIONS – VIEUX
TRACTEUR AVEC
ÉQUIPEMENTS
(SOUFFLEUSE/LOADER/GRATTE)**

1) M. CLAUDE CARRIER St-Méthode	4 555.55
2) M. BERNARD CARRIER St-Honoré	2 950\$
3) MACHINERIES DENIS JACQUES St-Jean-Baptiste	2 825\$
4) M. VIATEUR FORTIER Lambton	2 600\$
5) M. MARCO BOUCHER St-Victor	2 100\$ (Tel que vu)
6) M. MATTHIEU POULIN St-Martin	2 000 \$ (connaissance problème d'embrayage)
7) M. LAURENT VEILLEUX Ste-Marie	1 857\$
8) M. LUCIEN GILBERT Saint-Georges	1 747\$ (connaissance doigt courbé)

9) M. GAÉTAN ROY St-Côme	1 626\$ (connaissance clutch brisée)
10) M. RICHARD LAFRENIÈRE St-Honoré	1 450\$
11) M. GILLES MOREAU St-Martin	1 005\$
12) M. BENOÎT PÉPIN St-Benoît	750\$

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité

DE retenir la soumission la plus haute soit celle de Monsieur Claude Carrier de Saint-Méthode au montant de quatre mille cinq cent cinquante-cinq dollars et cinquante-cinq sous (4 555,55) ;

D'exiger le paiement par chèque visé et qu'un contrat de vente soit signé dans lequel il est stipulé : VENDU TEL QUE VU.

18. VENTE : CAMIONNETTE DE SERVICE

2005-03-64 **Considérant** la récente acquisition d'une fourgonnette de service ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Eric Lapointe, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de mettre en vente la vieille camionnette dès la fin des immatriculations, le 31 mars prochain ; de la stationner dans la cour du garage au 289 route Shenley Ouest et d'y afficher le panneau « À VENDRE » et de la faire annoncer au poste de radio CKRB.

19. FOURGONNETTE :

19.1) PANNEAU SÉCURITAIRE

2005-03-65 **Il** est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un panneau sécuritaire qui sera installé à l'arrière des sièges avant de la nouvelle fourgonnette au coût de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (599) dollars taxes en sus au Garage Poulin.

19.2) LETTRAGE

2005-03-66 **Considérant** que la nouvelle fourgonnette doit être lettrée ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité de retenir les services de l'entreprise Auto Création Pierre de La Guadeloupe pour effectuer ledit lettrage selon le modèle proposé avec l'intérieur des lettres jaunes et le contour noir au montant de deux cent vingt-huit dollars (228) plus taxes, installation comprise.

20. ACHAT : TÉLÉPHONE CELLULAIRE – MIKE

2005-03-67 **Considérant** que le téléphone cellulaire ne fonctionne plus ;

Considérant que le Ministère des Transports doit pouvoir rejoindre en tout temps les employés pour l'entretien des routes ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'acquérir un cellulaire de type Mike auprès du fournisseur Radio-Onde selon les modalités suivantes :

- Contrat de trois ans ;
- Téléphone I 205 gratuit ;
- 12 mois d'appels locaux gratuits ;
- Frais d'activation trente-cinq (35) dollars ;
- Forfait : Parlez Efficacement téléphone seulement : 25\$ + 6.95\$ (temps antenne) + 0.50\$ (frais 911) = 32.45\$/mois.

21. NETTOYAGE ET ACHAT: « CHIENNES »

2005-03-68 **Il** est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité

D'acquérir trois (3) survêtements (chiennne) afin que chacun des employés (Messieurs Jean-Philippe Langlois, Jean-Claude Champagne et Marc Faucher) aient deux (2) survêtements à leur disposition ;

DE faire appel à une compagnie spécialisée pour le nettoyage desdits survêtements, et ce, lorsque nécessaire ;

D'autoriser un total de six (6) nettoyages par année. Les excédents sont aux frais des employés.

22. VENTE : POMPES/SOUFFLANTES

2005-03-69 **Il** proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente de deux soufflantes hors d'usage à Monsieur Sylvain Poulin, Opération Vieux Métaux, pour la somme de 0.05 cents la livre ainsi que les deux pompes hors d'usage à Monsieur Richard Boucher pour un montant de quarante dollars pour les deux.

23. POMPIERS : TAUX PRATIQUE – AUGMENTATION DE SALAIRE

2005-03-70 **Il** proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser à la brigade des incendies, et ce, selon les prévisions budgétaires 2005 :

- Une augmentation de salaire pour l'année 2005 de un (1) dollar l'heure passant de 15\$/heure à 16\$/heure ;
- Une augmentation de salaire annuelle, pour les prochaines années, selon l'IPC du Québec ;

- Une rémunération de 8\$/l'heure pour la présence aux pratiques comparativement à deux cents (200) dollars par mois antérieurement.

24. EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT : PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ

2005-03-71

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Edith Quirion, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière à produire une demande d'aide financière, dans le cadre du programme **Placement Carrière-Été**, pour l'embauche d'une personne travaillant au sein de l'équipe du secrétariat, section archives, pour la période estivale.

25. DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE :

25.1) PRISE D'UNE SEMAINE DE VACANCES – 10 AVRIL 2005

2005-03-72

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité d'autoriser Madame Edith Quirion, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, à prendre une semaine de vacances débutant le 10 avril 2005.

25.1) CONGRÈS ADMQ 2005

2003-03-73

Considérant que le congrès annuel de l'association des Directeurs Municipaux aura lieu, cette année, au Mont Tremblant, les 11-12-13 mai prochains ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Daniel Mercier, appuyé par Monsieur Eric Lapointe et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Madame Edith Quirion, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, au coût de 350 \$ incluant les taxes, banquet d'ouverture, déjeuner des membres ainsi que le déjeuner conférence et tous les frais afférents générés par ce congrès.

26. FORMATION INSPECTEUR :

26.1) GÉRER UNE DEMANDE DE PERMIS OU DE CERTIFICAT

2005-03-74

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de Monsieur Jean-Philippe Langlois, inspecteur municipal, en bâtiment et environnement à suivre la formation offerte par l'Association des Directeurs Municipaux du Québec conjointement avec la COMBEQ ayant pour titre **Gérer une demande de permis ou de certificat** au coût de cent cinquante (150) dollars plus taxes, plus les frais afférents générés par cette formation.

26.2) ENTRETIEN SOUFFLANTE : PTO SOUFFLEUR

2005-03-75

Considérant que la municipalité connaît depuis quelques mois, différents problèmes mécaniques avec les soufflantes de l'usine d'épuration ;

Considérant qu'il serait important de faire former nos employés sur les méthodes d'entretien de celles-ci ;

Considérant que la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, n'a toujours pas reçu de réponse de la compagnie PTO Souffleur de Québec ;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur André Champagne et résolu à l'unanimité de demander à Monsieur André Ruel, technicien en eau et assainissement, Service des programmes et du suivi des infrastructures aux Ministère Affaires Municipales, du sport et du loisir, de donner une formation aux employés municipaux sur l'entretien des soufflantes et de profiter de l'occasion, pour faire mesurer les boues dans les étangs.

27. CAMION 2003 # 1 : CORROSION APRÈS LA BOÎTE

Madame Edith Quirion, Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière, informe les membres du conseil que Monsieur Mario Messier, représentant de la compagnie Plamondon Camquip, viendra vérifier l'état de corrosion de la boîte du camion # 1, mais il n'assure aucunement la coopération de sa compagnie. De plus, il vérifiera la possibilité de créditer à la municipalité, les modifications apportées au camion # 2, au niveau des lumières, étant donné qu'elles étaient trop basses suite à l'installation du nouveau harnais attache rapide pour colonne.

Madame Quirion prendra des informations auprès de la compagnie Deloupe pour la corrosion sur le camion Ford. Ce point est donc remis au prochain comité de travail.

28. RAPPORT DU CONSEIL DES MAIRES A LA MRC

Madame Hélène Poirier, mairesse, résume les principaux points discutés à la table des maires lors de la dernière réunion de la MRC.

29. RAPPORT DU DELEGUE A LA REGIE INTERMUNICIPALE

Aucun rapport n'est présenté pour le présent mois étant donné que Madame Hélène Poirier, mairesse et déléguée à la Régie Intermunicipale, n'a pu assister à la réunion.

30. CORRESPONDANCE

La Directrice Générale - Secrétaire-Trésorière, Madame Edith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de février 2005. Elle fait lecture de certaines lettres suite aux demandes des élus.

31. AUTRES ITEMS

- **ANALYSE D'EAU : GARAGE 289**

Suite à la contamination, par l'entreposage du sel servant à l'entretien des routes, des puits du garage municipal situé au 289, Route Shenley Ouest ainsi que ceux de Monsieur Gilles Dubé et de la Ferme Lait Dubé Inc. Les membres du conseil demandent le pompage du puits au garage 289, selon sa capacité, et de nouvelles analyses devront être prises, suite à la fonte des neiges.

32. PERIODE DE QUESTIONS

En l'absence de visiteurs, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

33. CLÔTURE DE LA SESSION

2005-03-76

Il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente session. Il est 22h24.

HÉLÈNE POIRIER, MAIRESSE

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.